



Charte Internationale de Fontevraud

Protection, gestion et valorisation des paysages de la vigne et du vin

Contexte de la Charte de Fontevraud

➤ Mise en œuvre concrète des orientations données par les textes internationaux

Centre du patrimoine mondial

paysage culturel, nouvelle catégorie de biens UNESCO en 1992



Convention Européenne du Paysage

instituée par le Conseil de l'Europe en 2000, ratifiée par la France en 2006



Définition viticulture durable (Résolution CST 1/2004)

et son **guide de vitiviniculture durable** (CST01/08)

Définition terroir vitivinicole (Résolution OIV /VITI 333/2010)

Contexte de la Charte de Fontevraud

- **Paysage outil/paysage projet** au service de l'**espace de production** et du **cadre de vie** que les viticulteurs entretiennent.

Un outil

Comprendre les spécificités, les atouts, les contraintes, les enjeux agronomiques, écologiques, énergétiques et sociaux d'un territoire **pour** en guider les transformations.

Un projet

Porter attention à la qualité et à la cohérence spatiales des aménagements mis en œuvre dans le cadre d'une politique de développement durable.

www.agriculture-et-paysage.fr



Principes de la charte de Fontevraud

- **Adopter des règles de production** incluant la gouvernance qualitative et patrimoniale du territoire.
- **Inciter tous les acteurs des territoires viticoles**, collectivités locales, syndicats viticoles, opérateurs de la culture et du tourisme, universités et laboratoires à s'engager dans des **démarches paysagères volontaires et concertées** conjuguant, dans une logique de développement durable, l'optimisation de la production viticole et la valorisation culturelle et touristique de ces paysages.



Principes de la charte de Fontevraud

- **Faire reconnaître d'excellence la qualité de la démarche engagée**
- **Participer à un réseau de territoires** engagés dans des démarches d'excellence pour renforcer les liens entre qualité des paysages, qualité des vins produits, qualité de l'environnement et de l'accueil
- **Utiliser l'emblème de la charte**



Partenaires signataires de la charte de Fontevraud

- Les viticulteurs
- Les collectivités territoriales
- Les opérateurs économiques du tourisme
- Les organismes de recherche développement



Engagements

- **La connaissance** des paysages viticoles
- **L'échange** entre les différents métiers et partenaires institutionnels de la filière vitivinicole des territoires concernés
- **La préservation** des aires viticoles et de leurs patrimoines
- **La valorisation de ces paysages**

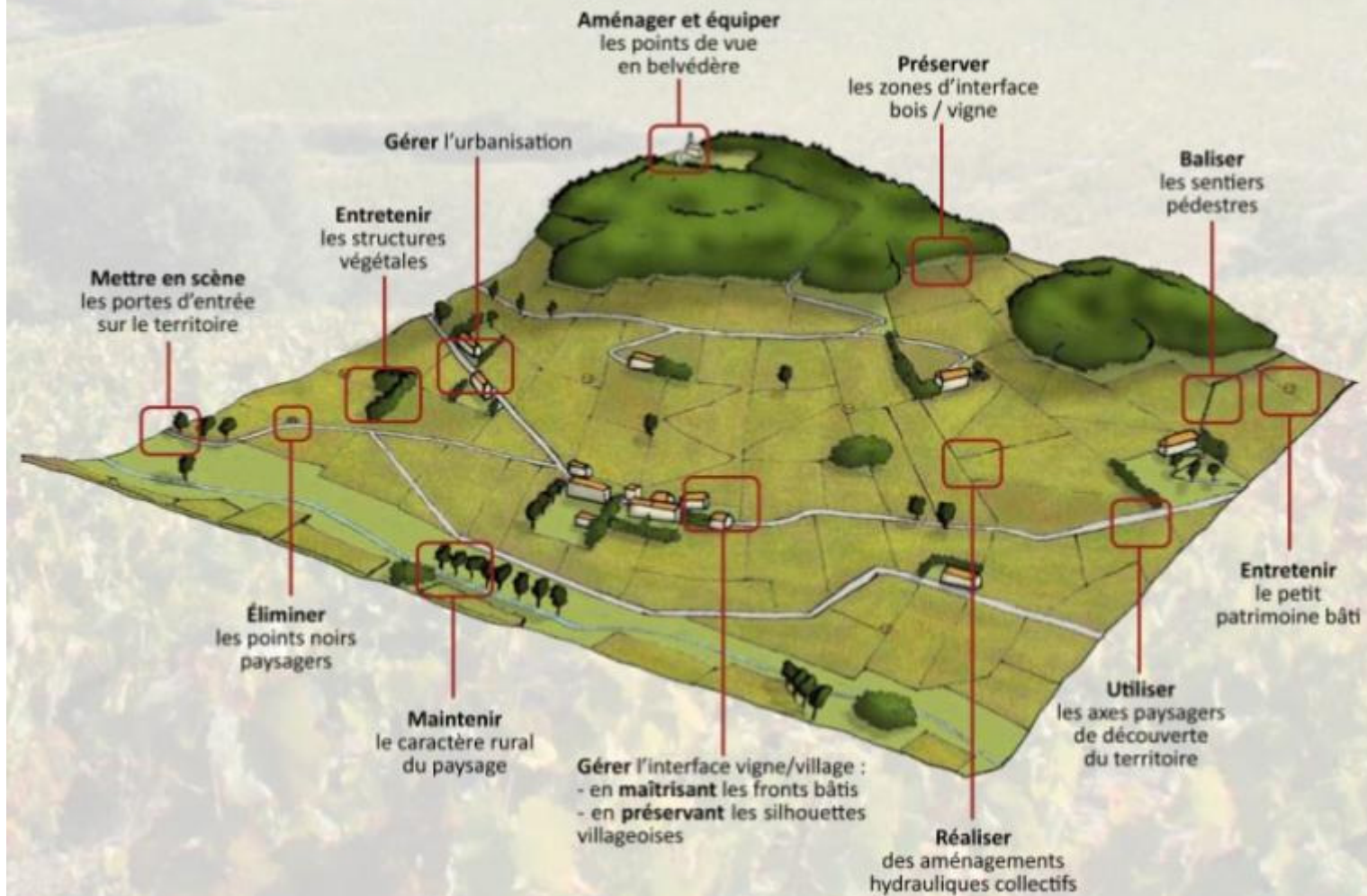


Engagement des signataires

- **Accord collectif sur les principes paysagers et d'aménagement du territoire** issu du diagnostic paysager préalable (identité caractéristique de la région, forces, faiblesses, développement et enjeux)
- **Application du plan de gestion par chaque partenaire**
- **Financement de la structure d'animation** (réunissant les viticulteurs, les collectivités territoriales, les organismes de développement et de tourisme) en charge de l'application du plan de gestion
- **Bilan annuel**



ENJEUX PAYSAGERS VITICOLES



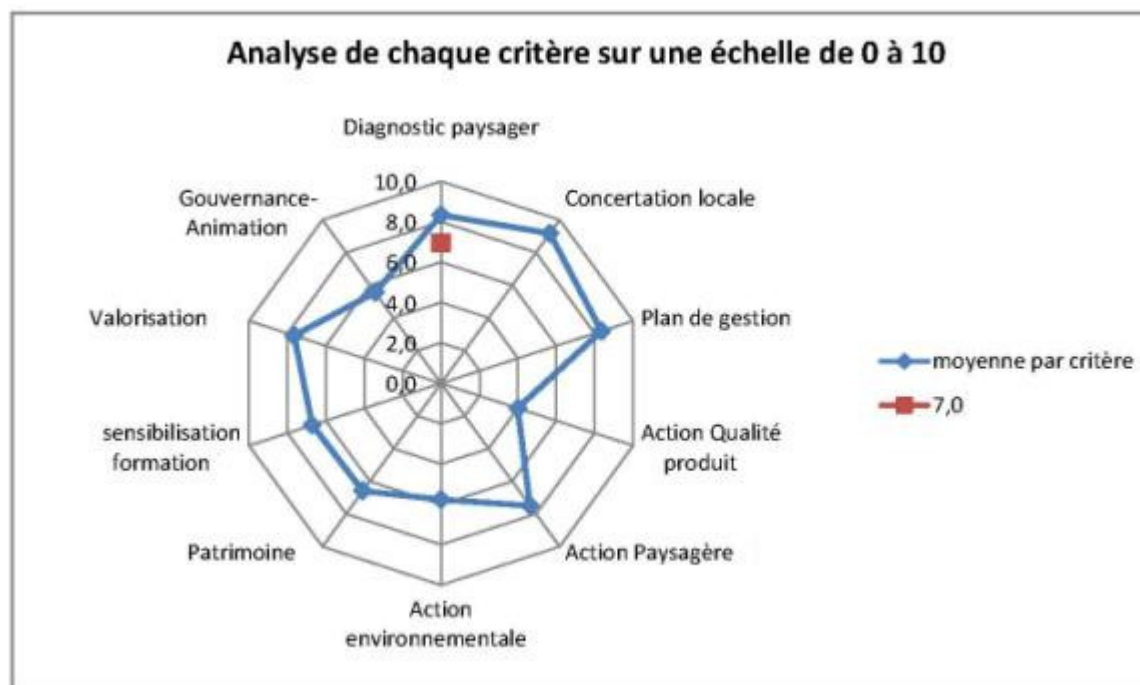
Dynamiques induites

- Caution sur les dossiers de demandes de financement
- Intégration plus facile des nouveaux enjeux à l'échelle des territoires tels que le climat, l'eau, l'énergie, la biodiversité,...
- Diminution des freins et complexes éventuels par la production d'actions de qualité dans le temps.
- Communication - associée à une forte animation et une gouvernance opérationnelle - démultipliée à chaque niveau et selon les publics, du territoire jusque sur les marchés .
- Soutien et relais de la dynamique locale à l'échelle internationale au travers du Réseau International des Paysages Viticoles.



« Le paysage sera le reflet de la qualité du partenariat et du projet établi entre tous les acteurs d'un territoire »
(collectif, AOC et paysages, 2006).

Evaluation de la demande de candidature



Etapes de mise en place de la charte

- La réflexion
- Le diagnostic
- La stratégie
- Le plan d'action
- La diffusion et le suivi



- ← Dépôt de candidature
- ← Evaluation de la candidature



Réseau international des paysages viticoles et emblème

- Accès des membres de la Charte Internationale de Fontevraud au **réseau international** d'excellence des paysages viticoles et à l'utilisation de la marque symbolisée par un **logo**.
- **Coordination du réseau**
- **www.charte-de-fontevraud.org**
- **Plaquettes** en français, anglais, espagnol, allemand, portugais, italien
- **Diaporama**



Les appuis

- La notice d'adhésion disponible sur www.charte-de-fontevraug.org
- Le groupe de travail localement constitué
- L'animation de la Charte de Fontevraud
- Le réseau des adhérents à la charte
- Les réseaux IFV spécifiques
 - Experts de la charte
 - Groupe national paysage viticole
 - www.agriculture-et-paysage.fr
 - www.architecture-et-agriculture.fr
 - www.biodivine.eu
 - Paysage biologique et agriculture

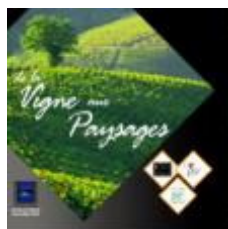


Les outils du paysage

les paysages viticoles



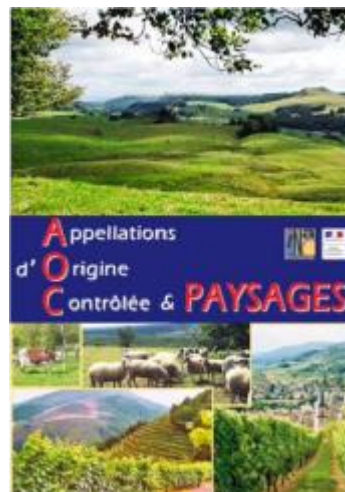
brochure téléchargeable
sur www.vignevin.com



Film IFV



Connaissances générales



téléchargeables sur www.agriculture.gouv.fr

Les outils du paysage

👉 Connaissances générales



www.agriculture-et-paysage.fr

8 brochures téléchargeables



4 diaporamas de formation téléchargeables



L'AURÉAT DE L'APPEL À PROJETS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL D'INNOVATION ET DE PARTENARIAT DE CASDAR 2006

Signataires

👉 VAL DE LOIRE - France

Val de Loire nommé patrimoine de l'UNESCO en 2000

Conférence internationale de Fontevraud « Paysages de vigne et de vin » en 2003

Naissance de la Charte Internationale de Fontevraud sous l'impulsion de l'interprofession InterLoire et de "Mission du Val de Loire" 2003



Signataires

🗨️ CHÂTEAU-CHALON - France



2006

Signataires

👉 CÔTE MERIDIONALE DE BEAUNE - FRANCE



2006

Signataires

🗺️ LAVAUX - SUISSE



2007



Signataires

✎ COSTIERES DE NIMES - FRANCE



2009

Signataires

✦ BROUILLY ET COTE DE BROUILLY



2011

Membres fondateurs

- Ministère en charge de l'agriculture
- Ministère en charge de l'environnement, de l'écologie et des paysages
- L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)
- Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV)
- Syndicat mixte interrégional "Mission Val de Loire" (région Centre et région Pays de la Loire)
- Interprofession des vins du Val de Loire « InterLoire »
- **Soutiens de :**
 - La commission Française pour l'UNESCO
 - Le Conseil International des monuments historiques et des sites (ICOMOS France)



Gagnant-gagnant

- La qualité des paysages viticoles d'un territoire constitue un capital économique, agro-écologique et culturel pour les viticulteurs, les habitants et les entreprises touristiques.
- La mobilisation impliquée par la démarche entraîne une série de dynamiques à différentes échelles.
- Une vision territoriale partagée.
- Le paysage comme un levier pour un développement durable des territoires .
- outil collectif puissant porteur des identités locales, révélées depuis la parcelle jusqu'au territoire et au consommateur, en renforçant et renouvelant le lien du produit à son territoire, sans normalisation ni standardisation, en faveur de la protection, la gestion et la valorisation des paysages de la vigne et du vin.
- Positionnement de la profession au cœur et actrice de ses territoires.



Contacts

Coordination : joel.rochard@vignevin.com
Animation : carine.herbin@vignevin.com
www.charte-de-fontevraud.org

Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV)
Pole national développement durable
17 rue Jean Chandon Moët
BP 20046
51202 EPERNAY Cedex France
Tel: +33(0)3 26 54 01 55
Fax: +33(0)3 26 51 50 89
www.vignevin.com



Merci